



PRATIQUE RECOMMANDÉE DE LA GFOA

MESURES INCITATIVES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (JANVIER 2001)

Contexte

Les mesures incitatives au développement économique sont des outils utilisés par les gouvernements afin de conserver des employés et d'en embaucher de nouveaux, ou pour maintenir une assiette fiscale. Des dépenses ou des coûts de renonciation, ainsi que des recettes réelles ou potentielles, sont associés à ces mesures incitatives. Souvent, ces coûts et ces recettes ne figurent pas clairement dans un budget ou des états financiers et, s'ils y sont présentés, les répercussions globales des coûts et recettes des mesures incitatives sont souvent réparties sur plusieurs années.

Recommandation

La GFOA recommande à tout organisme public d'établir des objectifs et des critères spécifiques pour les mesures incitatives au développement économique; ils serviront à définir les avantages économiques que le gouvernement et les organismes pourront s'attendre à obtenir grâce aux mesures incitatives, les conditions dans lesquelles ces mesures seront accordées et les mesures à prendre dans le cas où les avantages réels diffèrent des avantages prévus.

Pour toute mesure incitative au développement économique, il est recommandé que l'avantage économique pour le gouvernement ainsi que le coût de cette mesure soient évalués et comparés en fonction des objectifs et des critères qui ont été établis précédemment.